



En matière de laïcité, Emmanuel MACRON a-t-il franchi une ligne rouge ?

C'est à cette question que nous allons essayer de répondre en nous référant à quelques uns des nombreux articles parus dans la presse à la suite du discours prononcé par Emmanuel MACRON le 9 avril 2018 devant la Conférence des évêques de France.

Observons en premier lieu que le président de la République, dans un discours qui a duré une heure, consacre cinq lignes, en fin d'allocution, à la définition de la laïcité :

« Mon rôle est de m'assurer que chaque citoyen ait la liberté absolue de croire comme de ne pas croire, mais je lui demanderai de la même façon, et toujours, de respecter absolument et sans compromis aucun toutes les lois de la République. C'est cela la laïcité, ni plus ni moins, une règle d'airain pour notre vie ensemble qui ne souffre aucun compromis. »

C'est à partir de cette affirmation que Jean-Louis BIANCO, président de l'Observatoire de la laïcité, conclut dans un article paru dans Le Monde du 12 avril :

« Ces propos portent un diagnostic que je partage et sont parfaitement conformes à ce qu'est la laïcité inscrite dans notre droit et telle qu'elle découle de notre histoire. »

Autrement dit, circulez y-a rien à voir...

Il nous paraît imprudent d'en rester à un tel constat qui nous semble passer à côté de la véritable portée du message qu'a voulu transmettre ce jour là, le président de la République.

Écoutons Philippe PORTIER dans la même édition du Monde. Emmanuel MACRON, nous dit-il, donne dans ce discours une place particulière au catholicisme par rapport aux autres religions et adopte pour l'église catholique un langage qu'il « n'a pas utilisé avec *les juifs, les musulmans ou les protestants.* »

Le sociologue ajoute : *« Pour Emmanuel MACRON toutes les religions participent au concert national. Mais il ne cesse de mettre en évidence le fait que le catholicisme est d'une nature théologique et historique particulière. »*

Un point de vue analogue est développé par Henri PENA-RUIZ, auteur du *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, dans un article publié dans le même quotidien et intitulé *Si M. MACRON privilégie une religion, il bafoue la laïcité*. Le philosophe écrit :

« M. MACRON est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme. Mais en tant que président, il se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles et de n'en privilégier aucune. »

Par ailleurs, le philosophe attire notre attention sur le fait que le discours d'Emmanuel MACRON, comme celui de Nicolas SARKOZY au Palais du Latran en 2007, laisse penser que seules les Eglises seraient détentrices des questions portant sur le sens et les valeurs. Or nous dit-il *« l'Etat laïque est lui aussi porteur de principes et de valeurs, et il permet de vivre les particularismes sans s'aliéner à eux et en restant ouvert à l'universel. »*

Il complète son propos dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Marianne* (N° du 13 au 19 avril) :

« Loin de vouloir nier la vie spirituelle, l'émancipation laïque rend possible sa libération et son pluralisme, en l'affranchissant de toute censure théologique ou politique. »

Il poursuit : *« Le président d'une République laïque se doit de traiter de façon égale les convictions des athées, des agnostiques et des croyants. »*

Nous proposons de terminer ce tour d'horizon de réactions d'intellectuels reconnus pour la qualité de leur expertise sur les questions relatives aux Valeurs de la République et à la laïcité, en citant la philosophe Elisabeth BADINTER qui s'exprime ainsi dans une interview parue dans le journal Le Monde daté du 13 avril 2018.

« La laïcité qui sépare le temporel du spirituel et traite à égalité croyants et non-croyants est l'un de ces principes qui fondent l'identité de notre pays et nous permet de vivre paisiblement les uns avec les autres. Par ailleurs, il est difficile de comprendre en quoi les catholiques sont maltraités. Ces derniers, de gauche ou de droite, ont toute latitude d'exprimer leurs convictions. »

« C'est bien grâce à cette séparation de l'Eglise et de l'Etat que les femmes ont acquis des libertés et des droits que l'Eglise leur a si longtemps refusés, tels le vote, la contraception ou l'avortement. Les Eglises interdisent au nom de Dieu, alors que la laïcité est libératrice. Sans cette dernière, les femmes seraient toujours des citoyennes de seconde zone, soumises à leur mari, et les homosexuels des parias. »

Rappelons, en guise de conclusion, que la laïcité est un des principes inscrit, depuis 1946, à l'article 1 de la Constitution pour définir la République.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

Ce principe qui n'est pas tombé du ciel et s'est progressivement imposé comme le meilleur rempart contre les volontés hégémoniques des religions repose sur 4 piliers :

Liberté de conscience, Liberté de culte, Séparation des Eglises et de l'Etat, Neutralité de l'Etat.

Le 16 avril 2018

Noël MARGERIT